

ALEXIS LADOS

(1848)

LADOS, *Alexis-César*, né à Lille de parents belges, le 10 décembre 1801; décédé à Gand, le 13 décembre 1879.

Fit ses humanités au Lycée de Bruxelles, et suivit ensuite les cours de l'École de médecine de cette ville.

En 1821, il obtint, au concours, la place d'élève interne à l'Hôpital St-Pierre, et fut chargé intérimairement d'y faire un cours d'accouchements en remplacement du professeur Dindal.

Il se rendit ensuite à l'Université de Gand et y remporta, en 1824, le médaille d'or pour un mémoire en réponse à une question mise au concours entre toutes les Universités des Pays-Bas. Ce mémoire traitait des hydropisies consécutives aux fièvres intermittentes.

La même année, il fut proclamé docteur en médecine sur présentation d'une thèse intitulée : *de haemorrhagia gravidarum*; quelques mois plus tard, il fut proclamé docteur en médecine, chirurgie et en l'art des accouchements, et alla s'établir comme médecin praticien à Furnes où, dès la première année de sa carrière professionnelle, il fut honoré de la confiance générale. Malgré son jeune âge, il fut nommé médecin de l'Hôpital, puis médecin de la prison. En 1825, il fut appelé à faire partie de la Commission médicale provinciale de la Flandre occidentale.

En 1830, il vint à Gand et fut attaché comme expert au Parquet. Lors de l'épidémie de choléra en 1832, il fit preuve de dévouement, qui fut récompensé par une médaille du Gouvernement en 1833.

Le labeur absorbant de la clientèle ne l'empêcha pas de continuer à se livrer au travail scientifique, ce qui lui valut

le titre de membre de divers corps savants. Déjà en 1829, il avait été nommé membre correspondant de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Il était membre fondateur de la Société de médecine de Gand (1834).

En 1837, il présenta à cette société la discussion d'un rapport médical tendant à établir la possibilité d'introduction de l'air dans les poumons du fœtus in utero, ensuite la relation d'un cas de fracture du cartilage thyroïde.

En 1839, il communiqua à la Société médico-chirurgicale du Grand-Duché de Bade un mémoire sur l'infanticide, qui lui valut le titre de membre correspondant de cette société; puis, ce fut la Société médico-chirurgicale de Bruges qui l'associa à ses travaux.

C'est dans les publications de la Société de médecine de Gand que furent publiés la plupart de ses travaux : questions d'hygiène, médecine légale, obstétrique, etc., et aussi longtemps que son état de santé le permit, il prit une part active aux travaux de cette société, dont il fut pendant de longues années un des commissaires directeurs. Il présenta à l'Académie de médecine de Belgique un travail sur l'infanticide dans les cas d'asphyxie par submersion qui fut inséré dans le 5^e volume du Bulletin.

En 1841, il fut nommé membre de la commission médicale de la Flandre orientale, devint président de ce collège en 1865, et un arrêté royal le nomma en 1872 président honoraire, lorsque des motifs de santé le forcèrent de résigner ses fonctions.

Lados entra assez tard dans le corps enseignant de l'Université. Ce fut en 1848 qu'un arrêté royal du 11 septembre le nomma professeur extraordinaire à la Faculté de médecine de Gand, chargé des cours théorique et pratique d'accouchements; il fut promu à l'ordinariat en 1857. Il était en outre chargé de l'enseignement à donner aux élèves sage-femmes de l'École provinciale de Maternité. C'est en vue de cette partie de son enseignement qu'il écrivit son livre intitulé *Lessen over de verloskunde*, ouvrage très pratique qui eut plusieurs éditions et une traduction française.

En 1855, il ressentit les premières atteintes d'une affection oculaire qui devait aboutir à la cécité complète; déjà en 1858, la maladie avait fait des progrès tels qu'il fut forcé d'abandonner l'enseignement de l'obstétrique et de ne plus faire que les cours d'hygiène et de pathologie générale. La pénible infirmité allait s'aggravant. Forcé de renoncer complètement à la pratique médicale, il se livra avec plus d'ardeur que jamais aux études théoriques, avec l'aide d'un secrétaire qui lui faisait la lecture et il était déjà atteint de cécité complète qu'il se faisait encore conduire à l'Université pour faire ses leçons. Il fut déclaré émérite, par arrêté royal du 25 octobre 1873.

Lados avait obtenu, en 1850, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold; l'Académie de médecine de Belgique lui conféra le titre de membre honoraire en 1862.

Par un écrit daté d'un an avant sa mort, il avait demandé que ses obsèques fussent célébrées sans apparat et qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

H. LÉBOUCQ.

SOURCES

Documents académiques et notice nécrologique par le Dr B. INGELS; celle-ci renferme également les indications bibliographiques. (*Bull. Soc. méd. Gand*, 1880).

